

REGLEMENT INTERIEUR CLUB ADO

Le club ados est un lieu propice à la créativité, à l'autonomie, à la vie en collectivité et au respect des autres.

L'accueil au sein du « **Club Ados** » impose l'adhésion au règlement intérieur du participant et de ses parents.

Le règlement intérieur formalise les règles de vie.

Il doit être daté, signé et porter la mention « lu et approuvé ».

Un exemplaire devra être conservé par la famille.

Les jeunes doivent remplir un dossier d'inscription pour profiter du Club Ados pendant les vacances et/ou Les Mercredis en période scolaire.

Durant ces périodes, l'accueil des Ados est encadré par des animateurs permanents, professionnels et diplômés.

Antoine Desage – Mail : tenceclubados@gmail.com -téléphone : 06-76-91-09-12

A / Les inscriptions

Tout enfant non inscrit ne peut bénéficier des prestations du club ados.

Elles sont ouvertes à tous les jeunes âgés de 11 à 17 ans inclus.

Un jeune a la possibilité de s'inscrire même en cours d'année.

N'auront accès au local que les ados possédant un dossier complet composé des documents suivants :

- Fiche sanitaire
- Fiche d'inscription
- Autorisation parentale
- Photocopie des vaccins à jour
- Règlement intérieur

B / La Facturation

Le montant de la cotisation Annuelle est de 10 euros.

Pour chaque sortie exceptionnelle organisée, une participation financière sera demandée en fonction du quotient familial.

Elle devra être payée suite à la réception de votre facture, tout comme la cotisation annuelle et les repas.

Un repas est proposé tous les midis à hauteur de 4,50€ vacances et mercredis y compris à condition de prévenir l'animateur au moins 24h à l'avance (Repas préparé par un traiteur local)

| CAF HTE LOIRE | Sortie à l'unité (1/2 journées) | Sortie journée |
|-------------------------------|--|-----------------------|
| 0 - 350 | 10€ | 14€ |
| 351 - 500 | 11€ | 15€ |
| 501 - 650 | 12€ | 16€ |
| 651 - 800 | 13€ | 17€ |
| 801 et plus | 14€ | 18€ |
| CAF/FP (extérieur) | 15€ | 19€ |

C / Règles de vie

Tous les usagers du club ados :

- Respecter les règles élémentaires de bonne conduite et de politesse.
- Respecter les autres et ne pas faire usage de la violence verbale ou physique. - Respecter les locaux et le matériel mis à disposition.

Au sein du local et dans les abords immédiats il est interdit :

- De fumer
- De consommer ou d'introduire de l'alcool
- De consommer ou d'introduire toute sorte de produit illicite
- D'introduire tout matériel représentant un danger

Les parents sont financièrement responsables de toute détérioration.

L'apport d'objet de valeur est vivement déconseillé, la Communauté de Commune décline toute responsabilités en cas de dégradation, perte ou vol de matériel personnel apporté par les jeunes.

D / Fonctionnement

Le Club Ados fonctionne « en structure ouverte ». Cela signifie que les jeunes seront libres d'arriver et de repartir seul, à condition d'avoir une autorisation écrite et signé par un parent ou un tuteur légal.

Horaires d'ouverture pendant les vacances scolaires : Du lundi au vendredi de 8h 30 à 18h30

Horaires d'ouverture en dehors des vacances scolaires : Tous les mercredis de 11h30 à 18h30

Tout comportement dangereux, irrespectueux ou indécent pourra faire l'objet d'une exclusion immédiate.

Le non-respect du règlement entrainera l'exclusion temporaire ou définitive.

L'exclusion se matérialisera par l'interdiction de fréquenter le local et de participer à toutes les activités organisées.

D / Maladie, accidents, urgences

En cas d'urgence ou d'accident grave, nous ferons appel en priorité aux services d'urgence (SAMU, pompier). Les parents seront immédiatement informés.

Coupon à rendre signé avec les documents demandés au directeur du Club Ados.

Je soussigné (e) , reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter son application.

A Tence le :

Signature des parents

Signature du jeune :